- 21 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 février 2021 à 17 h 30

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil sans la présence du public et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>:

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss sont présents à distance par système de transmission vidéo.

AUSSI PRÉSENTS:

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 22 février 2021 à 17 h 30

2021-02-041

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 22 février 2021 à 17 h 30, avec l'ajout du point suivant dans Affaires nouvelles :

Octroi du contrat CL-21-01 concernant la fourniture de services d'agent de sécurité pour le Centre récréatif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Neptune Security Services Inc. (Services de Sécurités Neptune), selon un taux horaire de 25,29 \$/heure, toutes taxes incluses

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire donne des informations sur la situation du Covid-19 et mentionne qu'au cours des 14 derniers jours, 17 nouveaux cas ont été confirmés à Beaconsfield et un total de 352 cas confirmés depuis le début de la pandémie ont été enregistrés à Beaconsfield. Il ajoute que Beaconsfield est la deuxième ville avec le plus faible nombre de cas par habitant sur l'île de Montréal, Baie-d'Urfé étant la première. Il ajoute que 17 décès ont été enregistrés à Beaconsfield depuis le début de la pandémie. Il mentionne que le nombre de cas diminue nettement depuis le début du couvre-feu, mais rappelle aux résidents de continuer à se conformer aux mesures sanitaires en place telles que le port d'un masque, le lavage des mains et la distanciation sociale, particulièrement compte tenu de la propagation des nouveaux variants du virus circulant à l'échelle mondiale. Il partage également des informations sur les vaccinations dans les Résidences privées pour aînés (RPA) et mentionne que la vaccination dans certaines des RPA de Beaconsfield débutera sous peu. La vaccination de la population aura lieu dans trois sites confirmés: l'aréna Bob Birnie à Pointe-Claire, le Centre sportif Dollard-St-Laurent à LaSalle et le Centre communautaire Gerry-Robertson à Pierrefonds. Il mentionne que Beaconsfield a offert le Centre récréatif comme site de vaccination et attend une confirmation. Les trois sites ouvriront le 1er mars 2021. Il indique que 94 000 vaccins



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 22 -

seront livrés au cours de la semaine du 22 février 2021, ceux-ci iront aux RPA et aux Organismes à but non lucratif (OBNL) pour des personnes n'ayant pas encore été vaccinées. Il ajoute que l'approvisionnement est un facteur clé dans le respect du calendrier. Jusqu'à présent, 353 894 vaccins ont été administrés au Québec, ce qui représente 88 % de ce qui a été reçu, donc le Québec réussit bien à vacciner les gens, cependant, ceci ne représente que 3,6 % de la population québécoise. Dans la région de Montréal, 91 888 personnes ont été vaccinées. Il indique que lorsque la vaccination de la population générale ouvrira le 1er mars 2021, il y aura des groupes prioritaires. Les personnes âgées de 80 ans ou plus seront vaccinées d'abord, par la suite, les personnes âgées de 70 à 79 ans, celles de 60 à 69 ans, les adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complication de la Covid-19, les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers, et enfin le reste de la population adulte. Il mentionne que la vaccination sera donnée sur rendez-vous. Les rendez-vous peuvent être pris en ligne via Clic Santé et un numéro de téléphone sera publié dans quelques jours pour les résidents qui souhaitent prendre rendez-vous par téléphone. Il avise également que la piscine et l'aréna du Centre récréatif de Beaconsfield seront rouverts le 26 février 2021, pour les résidents de Beaconsfield seulement. Les résidents devront s'inscrire en ligne.

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à grefferegistry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 22 février 2021.

Un résident s'interroge sur le coût de la grille d'évaluation mentionnée au point 20.3 de l'ordre du jour et sur la vérification associée à cette grille. Il demande également quel est le coût total du système de déshumidification de l'aréna, y compris le montant mentionné au point 20.4 de l'ordre du jour. Il demande également si le seul changement apporté par le règlement 720-118 au règlement actuel est que tout arbre abattu doit être remplacé sans aucune exception.

Son Honneur le maire mentionne qu'il s'agit d'une vérification sur l'optimisation des ressources de la Ville et qu'il s'agit d'une nouvelle obligation gouvernementale à l'intention des municipalités qui doit être effectuée tous les 2 ans. Ce sera la première année que la vérification se tiendra pour la Ville de Beaconsfield. Le coût sera connu après l'appel d'offres.

Quant au coût du système de déshumidification, M. Patrice Boileau, directeur général, mentionne que le contrat 558-20-ME pour le remplacement des déshumidificateurs de l'aréna était un contrat en trois étapes : la première étape était pour le service d'un consultant au montant de 42 550 \$ pour la préparation des plans et devis, la deuxième étape était l'achat de l'équipement pour 244 000 \$, ce qui a permis une économie pour la Ville, et la troisième étape était d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Réfrigération Yvan Allison Inc., au montant de 331 006,93 \$, toutes taxes incluses. Considérant que des travaux supplémentaires imprévus sont nécessaires pour compléter ce contrat, il y a un montant additionnel de 60 724,70 \$, toutes taxes incluses. Le coût total du remplacement de cet équipement est donc de 650 601 \$.

Quant au projet de Règlement 720-118, son Honneur le Maire mentionne que l'objet de cette modification est de supprimer les dispositions concernant l'obligation de quarantaine de tout frêne situé dans un rayon de 100 mètres d'un frêne déclaré infesté par l'agrile du frêne. Cela obligera également un propriétaire à remplacer tout arbre abattu. En d'autres termes, si vous abattez un arbre, vous devez le remplacer.

Un résident mentionne qu'à la réunion du mur anti-bruit du 3 septembre 2015, le ministre Poëti du MTQ a offert un financement de 25 % / 75 %, soit un maximum de 5 millions de dollars pour Beaconsfield. Une lettre datée du 25 novembre 2015 du directeur du MTQ, Fadi Moubayed, ing, confirme au maire Bourelle l'engagement du MTQ à construire un mur

- 23 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

anti-bruit le long du côté sud de l'autoroute A-20 entre Pointe-Claire et Baie-d'Urfé et incluaient des dates cibles pour toutes actions débutant en mars 2019 et se terminant à la fin de 2019. Il mentionne que le MTQ a avisé la Ville que des mesures d'atténuation du son sont nécessaires pour la protection de la santé des citoyens. Le Conseil a réagi en effectuant un sondage biaisé de Léger à l'automne 2015 et lequel demandait aux citoyens s'ils voyaient la nécessité d'un mur anti-bruit. Il ajoute qu'en décembre 2015, le Conseil a approuvé 50 000 \$, et l'a augmenté de 2000 \$ en février 2018, pour une étude d'un mur anti-bruit par les consultants de WSP et dont les résultats n'ont pas encore été communiqués au public. Il demande quelles sont les mesures d'atténuation du bruit proposées par les consultants de WSP selon leur étude. Il demande également au Conseil de partager avec les résidents la raison de l'indifférence du Conseil concernant la santé de milliers de résidents de Beaconsfield touchés par le bruit de la circulation provenant du corridor route/rail A-20.

Son Honneur le maire mentionne qu'il n'est pas d'avis que M. Poëti ait garanti un montant maximal de 5 millions de dollars à Beaconsfield, M. Poëti a plutôt dit qu'il était confiant que cela pourrait être fait pour le même prix que celui estimé en 2010. Il mentionne également qu'aucun engagement n'a été reçu quant à l'achèvement des travaux, qu'il y avait des objectifs fixés, mais que les délais sont en raison du retard du MTQ à répondre à l'étude technique qu'ils ont faite. Il mentionne que le sondage mené par la Ville a été préparé par une firme très réputée appelée Léger et que le sondage a été réalisé conformément à toutes les règles concernant l'élaboration d'un sondage.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation du bruit proposées par les consultants de WSP, M. Patrice Boileau indique que les mesures ne sont pas connues présentement puisque le rapport d'étude a été reçu la semaine précédant la réunion du Conseil du 22 février 2021 et qu'il était absent du bureau à cette période, conséquemment, il n'a pas eu le temps d'étudier le rapport. Il ajoute que le Conseil examinera l'étude et demandera au MTQ de faire une consultation publique ou une séance d'information avec les résidents. Le Conseil demandera également au MTQ l'autorisation de rendre le rapport public et le fera s'il y est autorisé. Il rappelle aux résidents qu'il a une réunion prévue le 24 mars 2021 et que le mur anti-bruit sera l'un des sujets de discussion.

Son Honneur le maire mentionne également que la question du résident semble être fondée sur l'hypothèse que le Conseil et le maire sont contre le mur anti-bruit, ce qui est loin d'être les faits réels. Il a mentionné que depuis qu'il est devenu maire en 2013, davantage a été fait pour trouver une solution qu'au cours des 25 dernières années. Il a formé un comité pour trouver des solutions. Le comité a rencontré M. Poëti et il nous a proposé une offre exceptionnelle: 75 % MTQ, 25 % Beaconsfield. Par la suite, le Conseil a également accepté de payer 25 % d'une étude technique d'avant-projet. Le rapport a maintenant été reçu. Le Conseil suivra maintenant le processus et demandera au MTQ de tenir une réunion d'information afin que tous les résidents aient l'occasion de poser leurs questions. La Ville tiendra ensuite des consultations avec les résidents visés par le mur. La Ville tiendra également des consultations sur le modèle financier pour financer le mur et proposera un règlement de financement qui fera l'objet d'un registre. S'il y a suffisamment de signatures au registre, la prochaine étape sera le référendum. Alors seulement à ce moment, le Conseil aura une conclusion finale sur le mur.

Un résident mentionne qu'il a récemment découvert que la rémunération totale versée aux élus n'est publiée que dans le rapport financier vérifié à la page S-45. Pour l'année 2019, les sommes suivantes ont été versées: 111 679 \$ pour le maire et 20 637 \$ pour les conseillers, de plus une indemnité de déplacement de 16 007 \$ a été versée au maire et 9 135 \$ aux conseillers. Jusqu'à il y a quelques années, cette information était publiée dans le bulletin municipal Contact, mais a cessé en raison de certains changements dans la réglementation du droit municipal. Malheureusement, les citoyens sont incapables de trouver l'information puisqu'ils ne sont pas informés de l'endroit où la chercher. Il demande, dans un souci de transparence et de respect envers les contribuables, que le Conseil s'engage à publier ces informations dans le Contact comme les années précédentes, incluant

- 24 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

la ventilation par source de revenus (Ville/Agglo/STM) pour l'année 2020 et les années ultérieures malgré une loi municipale ne l'exigeant pas.

Son Honneur le maire mentionne qu'à la suite d'une modification du gouvernement provincial, le « Rapport du maire» a été remplacé par les « Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe » de là, la façon de faire ces dernières années. Comme la loi l'exige, le rapport financier 2019 a été déposé lors de la réunion du Conseil du 25 mai 2020 et les Faits saillants ont été déposés lors de la réunion du Conseil du 22 juin 2020. Ils ont également été affichés sur le site Web de la Ville et une annonce a été faite via l'infolettre de la Ville. Selon la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération des élus doit être présentée dans le rapport financier.

Un résident mentionne que la Ville a déjà encouru plusieurs coûts (principalement pour des consultants) dans le cadre du Projet Imaginons l'Espace 2019, par exemple : ceux qui ont animé les soi-disant consultations publiques et ateliers créatifs en 2019, ceux qui ont préparé le rapport sur ces ateliers en 2020, ceux qui ont préparé des plans qui seront utilisés dans la demande officielle de proposition en 2020 et 2021 et autres frais de préparation. Il demande combien a été dépensé et combien a été engagé pour le projet Imagions l'Espace jusqu'à présent. Il mentionne également que lorsque certains résidents ont posé des questions sur les alternatives au déplacement de la bibliothèque au milieu du parc Centennial, le Conseil a répondu qu'aucune alternative n'avait été formellement étudiée ni chiffrée. Il demande si le Conseil maintient cette réponse et, dans la négative, quelles autres options ont été évaluées et quel a été le coût prévu de ces options. Il demande également si le Conseil promet d'organiser un référendum sur la question du déplacement de la bibliothèque.

Son Honneur le maire lit un article qui sera publié dans le bulletin de mars du Contact, dans lequel il fournit des mises à jour sur le projet Imagions l'Espace.

En ce qui concerne le coût du projet, jusqu'à présent, M. Patrice Boileau mentionne qu'environ 125 000 \$ ont été dépensés, il ajoute que si on déduit le crédit d'impôt remboursable à la Ville le montant est de 115 000 \$. Il ne reste que très peu d'engagements financiers à assumer, nous en sommes actuellement au processus administratif et de production. Quant aux options alternatives au déplacement de la bibliothèque, il mentionne que le projet Imagions l'Espace n'est pas un projet de bibliothèque. Ce projet vise à répondre à plusieurs besoins et lacunes, notamment :

- l'état du parc et l'objectif de sa préservation;
- le respect et l'amélioration de son caractère naturel;
- l'objectif d'intégrer la propriété Lord Reading dans le parc Centennial - redéfinition et intention pour l'usage public
- le déséquilibre entre l'offre de services culturels et de loisirs;
- l'état, l'accessibilité, l'espace et les problèmes fonctionnels de l'édifice Centennial;
- les problèmes d'espace, de configuration et de fonctionnement de la bibliothèque qui existe actuellement.

Il ajoute que l'idée est d'avoir une plaque tournante pour les services culturels de la Ville et certaines activités de loisirs sont d'une grande importance. Quant au référendum avant le déménagement de la bibliothèque, son Honneur le Maire mentionne que comme tout autre projet, puisque ce projet nécessitera un règlement d'emprunt, le processus est toujours le même, les résidents signeront un registre et si le nombre de signatures requises est obtenu, le Conseil mettra fin au projet ou procédera à un référendum.

Un résident demande au Conseil de justifier et d'expliquer les coûts d'exploitation et d'achat extrêmement élevés de la fondeuse à neige. Le coût quotidien du carburant seul, le niveau de bruit et la pollution pour faire fonctionner la machine ne sont tout simplement pas justifiables.

Son Honneur le maire mentionne que la Ville n'a plus d'endroit où déposer la neige usée dans les autres municipalités. Avoir son propre emplacement signifiait acheter un terrain à Beaconsfield, ce qui n'était pas une solution économique, car cela aurait coûté plusieurs millions de



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

dollars et aucune véritable option n'était disponible pour la Ville. C'est sans tenir compte du coût d'avoir un emplacement respectant également les normes environnementales, qui aurait coûté plus d'un million. Il ajoute que le fait de posséder ce nouvel équipement permet à la Ville de disposer de la neige en seulement 3 jours au lieu de 7 jours. Quant au coût du carburant, le Conseil estime que la Ville économise sur le transport à l'extérieur de la Ville et l'usure de ses véhicules.

La période de questions se termine à 18 h 06.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 janvier 2021

2021-02-042 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 janvier 2021 à 20 h.

20. <u>AFFAIRES CONTRACTUELLES</u>

20.1 Renouvellement du contrat TP 2018-04 pour le nettoyage et la tonte des espaces verts pour l'année 2021 avec Lee Ling Paysagement (9213-0871 Québec inc.) au coût approximatif de 117 000 \$, toutes taxes incluses

2021-02-043 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement du contrat TP 2018-04 pour le nettoyage et la tonte des espaces verts pour l'année 2021 avec Lee Ling Paysagement (9213-0871 Québec inc.), au coût approximatif de 117 000 \$, toutes taxes incluses:

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2018-04; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-55-574. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

20.2 Octroi du contrat 576-21-GC concernant le remplacement du plafond à faible indice d'émissivité de l'aréna au soumissionnaire unique et conforme, soit 140012 Canada inc., Revêtement d'aluminium Trans-Canada, pour la somme de 68 256,23 \$, toutes taxes incluses

2021-02-044 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat 576-21-GC concernant le remplacement du plafond à faible indice d'émissivité de l'aréna au soumissionnaire unique et conforme, soit 140012 Canada inc., Revêtement d'aluminium Trans-Canada, pour la somme de 68 256,23 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-729-00-711. Tel que prévu à l'exercice financier en cours, cette dépense sera imputée au fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

20.3 Approbation de la grille de pondération pour le mandat FT 2021-01 concernant des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources pour les années 2021 à 2023 avec option de renouvellement pour 2025



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2021-02-045

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la grille de pondération pour le mandat FT 2021-01 concernant des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources pour les années 2021 à 2023 avec option de renouvellement pour 2025.

20.4

Autorisation d'une dépense additionnelle de 60 724,70 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 558-20-ME pour le remplacement des déshumidificateurs de l'aréna

2021-02-046

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-072 adoptée à la séance du 23 mars 2020 relativement à l'octroi du contrat 558 20-ME concernant le remplacement des déshumidificateurs de l'aréna au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réfrigération Yvan Allison inc., pour la somme de 331 006,93 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires, nécessaires à la réalisation du contrat 558-20-ME, engendrent des coûts imprévus pour la somme de 60 724,70 \$, toutes taxes incluses;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une dépense additionnelle de 60 724,70 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 558-20-ME concernant le remplacement des déshumidificateurs de l'aréna. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même son surplus réservé pour infrastructures.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1

Approbation de la liste des comptes à payer au 22 février 2021 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 janvier 2021 au 24 janvier 2021 et du 26 janvier 2021 au 10 février 2021, pour un déboursé total de 1 958 942,11 \$

2021-02-047

CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes à payer au 22 février 2021 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 320 655,23 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 janvier 2021 au 24 janvier 2021 et du 26 janvier 2021 au 10 février 2021, totalisant 981 735,65 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 656 551,23 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 1 958 942,11 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

40. <u>RÈGLEMENTATION</u>

40.1

Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 377 000 \$ pour la réfection des parcs Briarwood et Meadows »

2021-02-048

La conseillère Dominique Godin dépose le projet de Règlement BEAC-139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 377 000 \$ pour la réfection des parcs Briarwood et Meadows » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

40.2

Dépôt, avis de motion et adoption du projet de Règlement 720-118 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de réformer les dispositions relatives aux mesures d'exception concernant les frênes et la règle de remplacement d'un arbre abattu » et soumission du projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours

2021-02-049

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Karen Messier pour le projet de Règlement 720-118 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de réformer les dispositions relatives aux mesures d'exception concernant les frênes et la règle de remplacement d'un arbre abattu » en conformité avec la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement urbain;

ATTENDU QU'en conformité avec l'arrêté ministériel concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite de 15 jours;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de débuter le processus d'adoption du projet de Règlement 720-118 tel que permis par arrêté ministériel;

D'adopter, tel que soumis, le projet de Règlement 720-118 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de réformer les dispositions relatives aux mesures d'exception concernant les frênes et la règle de remplacement d'un arbre abattu » et de soumettre le projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, conformément à la Loi sur l'aménagement urbain et à l'arrêté ministériel.

40.3

Adoption du Règlement BEAC-113-1 intitulé « Règlement modifiant les dispositions du Règlement BEAC-113, concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Beaconsfield »

2021-02-050

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement BEAC-113-1 intitulé « Règlement modifiant les dispositions du Règlement BEAC-113, concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Beaconsfield ».

40.4

Adoption du Règlement BEAC-137-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-137 sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2021 afin de modifier la date du premier et du deuxième versement des taxes foncières »

2021-02-051

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement BEAC-137-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-137 sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2021 afin de modifier la date du premier et du deuxième versement des taxes foncières ».

45. <u>URBANISME</u>

45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 302. Pinetree

- 28 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2021-02-052

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021 pour la propriété située au 302, Pinetree;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est : d'autoriser que la superficie projetée du stationnement extérieur, incluant l'allée d'accès, occupe 60 % de la cour avant, alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 40 % de la cour avant pouvant être affectée au stationnement extérieur, incluant l'allée d'accès, représentant un dépassement de 20 % de la superficie maximale permise;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 ne sont pas respectées, parce que l'application de la disposition du règlement de zonage en cause dans la demande ne crée pas de préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de dérogation mineure pour: autoriser que la superficie projetée du stationnement extérieur, incluant l'allée d'accès, occupe 60 % de la cour avant, alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 40 % de la cour avant pouvant être affectée au stationnement extérieur, incluant l'allée d'accès, représentant un dépassement de 20 % de la superficie maximale permise pour la propriété située au 302, Pinetree;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER la demande de dérogation mineure pour : autoriser que la superficie projetée du stationnement extérieur, incluant l'allée d'accès, occupe 60 % de la cour avant, alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 40 % de la cour avant pouvant être affectée au stationnement extérieur, incluant l'allée d'accès, représentant un dépassement de 20 % de la superficie maximale permise ,et ce, pour la propriété située au 302, Pinetree.

VOTE EN FAVEUR:

Aucun

VOTES CONTRE:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 302, Pinetree selon le plan L2 daté de septembre 2020 et à la condition d'utiliser un pavé perméable pour une superficie de 475 pi² qui représente 15,1 % de l'allée de stationnement.

VOTES EN FAVEUR:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTE CONTRE:

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 302, PINETREE <u>EST APPROUVÉE SELON LE PLAN L2 DATÉ DE SEPTEMBRE 2020 ET À LA CONDITION D'UTILISER UN PAVÉ PERMÉABLE POUR UNE SUPERFICIE DE 475 PI² QUI REPRÉSENTE 15,1 % DE L'ALLÉE DE STATIONNEMENT.</u>

- 29 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 185, Lakeview

2021-02-053 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 185, Lakeview a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 février 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une implantation du bâtiment principal qui respecte le milieu d'insertion n'est pas respecté parce que le critère sur l'implantation du bâtiment de façon à préserver les arbres matures et en santé, notamment dans la cour avant, n'est pas rempli. L'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli. L'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue et (2) la durabilité, la sobriété des couleurs et la compatibilité des matériaux de revêtement extérieur avec les bâtiments voisins ne sont pas remplis. L'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère qui prévoit un retrait, sous forme de recul, entre un garage intégré ou attenant et l'ensemble de la façade du bâtiment n'est pas rempli. L'objectif de respecter l'intimité du voisinage immédiat lors de l'intégration de balcons et terrasses sur le toit n'est pas respecté parce que le critère sur l'implantation des balcons et terrasses sur le toit qui respecte les vues sur les espaces privatifs des voisins n'est pas rempli et l'objectif de maximiser la présence d'arbres sur le terrain et la qualité des aménagements paysagers n'est pas respecté parce que le critère qui favorise le maintien du plus grand nombre d'arbres matures et en santé sur le terrain pour un projet de construction ou d'agrandissement n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 185, Lakeview;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 185, Lakeview.

Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 474, Basswood

2021-02-054 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 474, Basswood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 février 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur la largeur d'un bâtiment qui doit s'harmoniser avec les bâtiments voisins n'est pas respecté. L'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère qui prévoit un retrait, sous forme de recul, entre un garage intégré ou attenant et l'ensemble de la façade du bâtiment n'est pas rempli et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que les critères sur (1) l'harmonisation des

- 30 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal et (2) l'ajout d'un volume à l'arrière pour la maison à demi-niveaux («split-level») ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 474, Basswood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 474, Basswood.

45.4 Demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres

2021-02-055

CONSIDÉRANT QUE le 22 juin 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-06-193 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 180, Acres;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 février 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres.

45.5 Demande de modification des plans déjà approuvés au 184, Acres

2021-02-056

CONSIDÉRANT QUE le 23 mars 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-03-092 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 184, Acres;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 février 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 184, Acres;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 184, Acres.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.6

Acceptation d'une somme de 28 290 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 737 (69, St-Andrew) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

- 31 -

2021-02-057

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER le versement d'une somme de 28 290 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 737 (69, St-Andrew) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 282 900 \$ du lot 1 417 737, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

53. <u>COMITÉS</u>

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021

2021-02-058

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021.

60. <u>GÉNÉRAL</u>

60.1 Interdiction de la chasse sportive sur le territoire de l'agglomération de Montréal

2021-02-059

ATTENDU QUE les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, sont des espaces verts prisés par les citoyens montréalais;

ATTENDU QUE les parcs-natures sont des endroits de détente et d'appréciation de la nature pour l'ensemble des citoyens de l'île;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les activités de chasse dans les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, suscitent de grandes préoccupations pour la sécurité des visiteurs;

ATTENDU QUE les activités de chasse dans les parcs-natures sont une source d'inquiétude également des citoyens qui demeurent à proximité de ceux-ci:

ATTENDU QUE cette situation est similaire sur l'ensemble du territoire montréalais;

ATTENDU QUE les activités de chasse sont incompatibles avec la réalité d'un territoire urbain et semi-urbain comme celui de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE les parcs-natures doivent être réservés exclusivement à des activités de détente et de récréation;

ATTENDU QUE le plan Zone 8 Nord – Découpages territoriaux, disponible sur le site internet du ministère des Forêts, de la Faune, et des parcs permet la chasse;

ATTENDU QUE le plan Zone 8 Nord édicte les conditions de chasse sur ce territoire;

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne peut intervenir sur le territoire de l'Île de Montréal puisque la chasse se fait selon les règles prévues par le gouvernement du Québec;

- 32 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue et de Kirkland ont demandé le soutien et l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), mais que celui-ci n'est pas habilité à intervenir);

ATTENDU QUE le SPVM indique ne pas avoir les ressources et les effectifs pour repérer les chasseurs et enquêter sur ceux-ci;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas le pouvoir de réglementer la chasse sur leur territoire, car il revient au gouvernement du Québec de légiférer;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'agglomération de Montréal condamne formellement la chasse sportive sur tout son territoire;

QUE l'agglomération de Montréal affirme que les citoyens de l'agglomération ont le droit d'accéder et de profiter des parcs-natures en toute sécurité;

QUE l'agglomération juge qu'il y a urgence d'agir avant la reprise des activités de la chasse au printemps;

QUE l'agglomération de Montréal demande au gouvernement du Québec d'exclure la chasse sur l'ensemble de l'île de Montréal;

QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs procède à une mise à jour de la carte de la Zone 8 Nord en interdisant totalement la chasse sur l'île de Montréal du territoire de l'agglomération;

QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit désigné par le gouvernement du Québec comme étant responsable de superviser les opérations chasse sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

QUE l'agglomération invite le responsable du dossier au comité exécutif, Robert Beaudry, accompagné de représentants des villes liées, à rencontrer le ministre responsable des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, afin que ce dernier intervienne selon les objectifs de cette résolution;

Il est demandé de transmettre cette résolution aux personnes suivantes :

- À tous les députés de l'Assemblée nationale qui représentent des circonscriptions de l'île de Montréal
- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal Monsieur François Legault, premier ministre du Québec
- Madame Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle (parti libéral du Québec) à l'Assemblée nationale
- Madame Manon Massé. cheffe du deuxième groupe d'opposition (Québec solidaire) à l'Assemblée nationale
- Monsieur Paul Saint-Pierre Plamondon, chef du Parti québécois.

Autorisation de présenter une demande de subvention au programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel - amendement

2021-02-060

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de Conseil du 25 janvier 2021, la Ville a adopté la résolution 2021-01-038 pour présenter une demande de subvention au programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser le projet pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel estimé à 21 740 000 \$;

- 33 - **22 février 2021**



60.3

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le programme Aide au développement des infrastructures culturelles requiert des informations complémentaires dans la résolution accompagnant la demande de subvention;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 8 522 220 \$ dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau centre multifonctionnel;

De hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 69 heures par semaine dès la fin du projet;

D'assumer une part estimée à un minimum de 13 217 780 \$ dans la réalisation du projet;

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet;

De mandater Monsieur Andrew Duffield, directeur du Développement durable, ou dans son absence Patrice Boileau, directeur général, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

Mandat à l'administration de la Ville de Beaconsfield à collaborer et faciliter l'utilisation du Centre récréatif comme lieu de vaccination retenu par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal et suivre leurs critères de santé publique

2021-02-061 ATTENDU QUE la pandémie dure depuis mars 2020;

ATTENDU QUE la Santé publique a annoncé une campagne massive de vaccination qui sera déployée à partir de mars 2021;

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de (CIUSSS) de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal est à la recherche de sites de vaccination;

ATTENDU QUE le Centre récréatif est un lieu qui apparaît adéquat pour appuyer la campagne de vaccination;

ATTENDU QUE le Centre récréatif est fermé à toutes activités récréatives depuis le décret du 8 janvier 2021 édictant des restrictions sanitaires à l'intérieur du Centre récréatif;

ATTENDU QUE l'utilisation du Centre récréatif comme lieu de vaccination empêchera l'accès à de nombreuses activités récréatives une fois les restrictions levées:

ATTENDU QUE l'absence d'activités récréatives entraînera des pertes de revenus selon la durée de l'arrêt de ces activités;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé 2 M\$ à la Ville pour aider à combler des pertes de revenus et de coûts supplémentaires liés à la pandémie;

ATTENDU QUE la Ville veut et doit quand même collaborer à enrayer la pandémie;

ATTENDU QUE la lutte à la pandémie doit être LA priorité individuelle et collective;

- 34 - **22 février 2021**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'administration de la Ville de Beaconsfield à collaborer et faciliter l'utilisation du Centre récréatif comme lieu de vaccination retenu par le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal et suivre leurs critères de santé publique.

Adhésion de la Ville de Beaconsfield à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect, initiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

2021-02-062 ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

- 35 -



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de la Ville de Beaconsfield adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le Conseil s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

60.5 Avis de la Ville de Beaconsfield sur le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2022-2025) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

2021-02-063 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2022-2025) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est noté et mis au dossier.

> Modification de l'heure de la séance ordinaire du Conseil du lundi 22 mars 2021 afin qu'elle ait lieu à 17 h 30 (au lieu de 20 h)

2021-02-064 CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-365 adoptant les dates et l'heure auxquelles auront lieu les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Beaconsfield pour 2021;

> CONSIDÉRANT le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec interdisant à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence entre 20 h et 5 h en raison de l'évolution de la pandémie;

> Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'heure de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 22 mars 2021 soit modifiée afin qu'elle ait lieu à 17 h 30 (au lieu de 20 h).

60.7 Création d'un Comité de communications pour le projet Imaginons l'Espace et nomination de ses membres

ATTENDU QUE la résolution 2019-01-033 adoptée à la séance du Conseil du 28 janvier 2019, approuvant la création du Comité d'orientation du projet Imaginons l'Espace pour la revitalisation du parc Centennial et de la propriété Lord Reading;

> ATTENDU QUE lors de la séance de Conseil du 17 juin 2019, le Comité d'orientation a déposé un rapport sur les consultations publiques et ateliers créatifs pour la revitalisation du parc Centennial et la propriété Lord Reading;

60.6

2021-02-065



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU QUE dans le rapport sur les consultations publiques et ateliers créatifs, le Comité d'orientation recommande que le Conseil poursuive le dialogue avec les membres de la communauté tout au long du développement du projet;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la création d'un Comité de communications pour le projet Imaginons l'Espace; et

D'approuver la nomination des personnes suivantes à titre de membre résident du Comité de communications, à compter du 23 février 2021, pour une période d'un (1) an :

Monsieur Jacques Duval Monsieur Geoffrey Kelley Madame Gabriella Musacchio Monsieur James Orr Madame Caroline Tison.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 28 janvier 2021

Son Honneur indique qu'à la dernière réunion du Conseil de l'agglomération, il a été décidé de prolonger les mesures d'urgence pour Montréal et toutes les municipalités de banlieue jusqu'à la fin de mars.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour janvier 2021;

Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour décembre 2020; Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

90.1 Octroi du contrat CL-21-01 concernant la fourniture de services d'agent de sécurité pour le Centre récréatif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Neptune Security Services Inc. (Services de Sécurités Neptune), selon un taux horaire de 25,29 \$\frac{1}{2}\$/heure, toutes taxes incluses

2021-02-066 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat CL-21-01 concernant la fourniture de services d'agent de sécurité pour le Centre récréatif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Neptune Security Services Inc. (Services de Sécurités Neptune), selon un taux horaire de 25,29 \$/heure, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-419.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 18 h 23.

| MAIRE | GREFFIÈRE |
|-------|-----------|